

ville de Cambrai



Arrondissement
de CAMBRAI

**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2023

OBJET : N° 35

RAPPORTEUR : Monsieur Le MAIRE

INTITULÉ : INDEMNITES SINISTRES

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 14 Mars 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ;
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. DOBREMETZ Adjoints au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÈDE ; Mme SAYDON ; M. FLAMEIN ;
M. LAURENT ; M. SIMPERE ; Mme BRIQUET ; Mme BERTELOOT ;
Mme CHATELAIN ; M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ;
M. MAURICE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ;
M. PHILIPPE ; Mme DESSERY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE
Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme LABADENS
M. SIMÉON qui a donné procuration à Mme WIART
M. TRANOY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoit VAILLANT

Cadre réservé au
Secrétariat Général de la Mairie

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 19 décembre 2011, le conseil Municipal a décidé de procéder à l'indemnisation directe de sinistres dits de faible importance, soit d'un montant inférieur à 3000 €.

Dans ce cadre, il vous est demandé de bien vouloir adopter le tableau d'indemnisation ci-dessous.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023		
INDEMNISATIONS DIVERSES		
Personne ou Société à indemniser	date et nature du préjudice subi	montant de l'indemnisation
Madame MARHADOUR Agence Commerciale Lantiez ZAC Chemin du riot des saules 59554 TILLOY LEZ CAMBRAI	Madame MARHADOUR endommage son pneu en roulant dans un nid-de-poule rue Lévêque. Montant des réparations pris en charge par la commune : 226,22 € TTC.	226,22 € TTC

Adopté à l'unanimité.

Publié le : 03 Avril 2023 à 09:29



Le secrétaire de séance
M. Benoit VAILLANT

Suivent les signatures
Pour extrait conforme



Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN